

Conditions générales de la garantie Trusted Shops

§ 1 Objet de la garantie Trusted Shops

1. La Atradius, après l'analyse de solvabilité du magasin en ligne exécutée à sa demande, prend en charge l'assurance des transactions en ligne réalisées sur Internet et s'engage envers les cyberclients, selon leur souhait et si les conditions énoncées au § 2.3 sont remplies, à rembourser le prix d'achat du produit.
2. La conclusion et le déroulement du contrat de garantie Trusted Shops ainsi que la gestion de la garantie Trusted Shops sont pris en charge par Trusted Shops GmbH, Köln (ci-après Trusted Shops) au nom de et par ordre de Atradius.

§ 2 Limites d'acceptation de garantie

1. La Atradius accorde au magasin en ligne un plafond de garantie jusqu'à la limite duquel la garantie Trusted Shops est proposée aux cyberclients. Les demandes de mise en jeu de la garantie par les clients, dans la mesure où celles-ci sont acceptées, sont respectivement comptabilisées dans la limite de ce plafond de garantie accordé.
2. En cas d'augmentation du risque, de par l'existence d'informations laissant conclure à une diminution de la solvabilité du magasin en ligne ou pour d'autres motifs apparaissant justifiées au groupe Atradius, celui-ci peut abaisser pour l'avenir le plafond de la garantie Trusted Shops. Par la signature de ce contrat, un plafond de garantie modifiable, comme mentionné dans le contrat de garantie Trusted Shops est accordé au magasin en ligne. Dès que 70% du plafond de garantie sont atteints, Trusted Shops en collaboration avec le groupe Atradius s'efforcera alors de mieux adapter voire d'augmenter le plafond de garantie. Cela dépendra, le cas échéant et en application du § 3, d'une nouvelle analyse de solvabilité du magasin en ligne.
3. En application de la garantie Trusted Shops, la Atradius accepte de rembourser au client le prix d'achat payé pour un produit dans les cas mentionnés dans les modalités de garantie (Annexe TS-MGA).
4. Dans le cas où un cyberclient ne devrait pas respecter un délai, sans faute de sa part, la Atradius peut néanmoins considérer ce délai comme respecté.

§ 3 Conditions d'acceptation de garantie

1. Afin de permettre au groupe Atradius de mener convenablement l'analyse de solvabilité avant la fourniture de la garantie, le magasin en ligne informera la Atradius de ses données bancaires et l'autorisera à une consultation de ses comptes. Dans le cas où ces informations ne devraient pas suffire pour permettre un examen concluant ou la fixation du plafond de garantie nécessaire, il fournira, sur demande, au groupe Atradius toutes les autres informations, le cas échéant les deux derniers bilans annuels et, si nécessaire, commentera ceux-ci ainsi que le déroulement de ses activités économiques depuis le dernier jour d'échéance du bilan. Pendant le terme du contrat, il présentera aussi de lui-même au groupe Atradius les bilans annuels suivants.
2. Pendant le terme du contrat, il devra, en outre, de lui-même informer le groupe Atradius de tout changement affectant l'état de sa solvabilité, comme par exemple un changement relatif aux associés, au capital ou à la résiliation ou cessation d'une ouverture de crédit, etc.
3. La Atradius peut à tout moment pendant le terme du contrat de garantie Trusted Shops demander au magasin en ligne des informations sur le déroulement actuel de ses activités économiques ainsi que sur tout élément jugé important car affectant l'état de solvabilité de celui-ci.
4. Le groupe Atradius s'engage à traiter toutes les informations, données et documents communiqués par le magasin en ligne dans le cadre du contrat de garantie Trusted Shops, de manière confidentielle et à seule fin d'analyse de solvabilité.

§ 4 Déroulement

Pour toute acceptation, modification et exécution des garanties Trusted Shops,

1. Le magasin en ligne

- a) a le droit, dans la mesure où les conditions pour l'acceptation de garantie par le groupe Atradius sont remplies, d'offrir à ses clients sur son site Internet une assurance pour les transactions en ligne;
- b) s'engage pendant le terme du contrat à observer les conditions d'utilisation comme mentionnées au § 2.5 des conditions générales d'adhésion (Annexe TS-CGA);

2. Le groupe Atradius

- a) tient un compte pour le magasin en ligne dans lequel est inscrite la limite du plafond de garantie pour l'assurance des transactions en ligne et son évolution;
- b) porte au débit du compte précité les demandes de garantie à partir de la date d'établissement. A la fin du délai de 44 ou de 74 jours à dater du jour d'enregistrement de la commande par le magasin en ligne, le montant de ces demandes y est crédité, à moins que le cyberclient n'ait fait une demande de mise en jeu de sa garantie.

§ 5 Mise en jeu de la garantie

1. Le magasin en ligne

- a) se doit d'agir avec tout le soin nécessaire en rapport avec le bon déroulement de son activité commerciale et de prendre, à sa charge, toutes les mesures adéquates afin d'éviter tout dommage;
- b) devra, au cas où le groupe Atradius doit répondre à une demande de remboursement après une mise en jeu de la garantie par un client,
 - remettre dans les 5 jours ouvrables une preuve appropriée de la livraison;
 - concernant les livraisons de produit, fournir les renseignements si le produit livré a été renvoyé durant le délai de renvoi comme stipulé dans le contrat d'achat;
- c) donnera accès, à la demande du groupe Atradius, à tous les documents nécessaires à la prise en charge de la demande de mise en jeu.

2. La Atradius

- a) a le droit, en cas de mise en jeu de la garantie de rembourser le client sans avoir à vérifier au préalable si le magasin en ligne peut s'opposer à cette demande;
- b) fera part au cyberclient détenteur de la garantie d'une éventuelle réserve du magasin en ligne;
- c) a le droit de rembourser le client qu'il considère, après une vérification détaillée, habilité à recevoir le paiement;
- d) dans le cas d'un remboursement, portera celui-ci immédiatement à la connaissance du magasin en ligne.

§ 6 Dispositions de recours

Lorsque la Atradius rembourse un cyberclient en réponse à une demande de mise en jeu de la garantie Trusted Shops, le magasin en ligne doit rembourser la Atradius sans préjudice des éventuelles demandes supplémentaires d'indemnisation pour des paiements ou des coûts. La Atradius adressera, le dernier jour de chaque mois, au magasin en ligne une facture détaillée des paiements effectués en réponse à des demandes de mise en jeu de la garantie. Tous les paiements de ce type effectués par la Atradius porteront intérêt au taux annuel de 7 % pour la période comprise entre les dates de paiements effectués par la Atradius et les dates de remboursements par le magasin en ligne desdits paiements. Par ailleurs, la Atradius peut demander au

magasin en ligne de mettre le montant correspondant au paiement à la disposition du groupe Atradius à la date à laquelle celui-ci effectue le paiement.

Le magasin en ligne remboursera au groupe Atradius tous les coûts occasionnés par des procédures en justice, de même que les coûts découlant de toute demande de mise en jeu de la garantie par le cyberclient sur la base de la garantie Trusted Shops.

§ 7 Prime

1. Le magasin en ligne paie la prime comme mentionnée dans le contrat de garantie. Le calcul de la prime est basé sur le chiffre d'affaires prévisionnel du magasin en ligne au début de l'année contractuelle, communiqué en toute justesse par celui-ci dans le contrat de garantie.
2. A la fin de chaque année contractuelle, le magasin en ligne soumettra de lui-même son chiffre d'affaires réel pour l'année contractuelle écoulée de manière suffisamment documentée. Si le chiffre d'affaires réel devait s'écarter de plus de 10% du chiffre d'affaires prévisionnel communiqué pour fixer le montant de la prime, il s'ensuit un paiement supplémentaire pour l'année contractuelle écoulée dont le montant correspond à la différence entre la prime déjà payée et le nouveau calcul. La prime ainsi calculée pour l'année contractuelle écoulée peut être établie par la Atradius comme la nouvelle prime pour l'année suivante.

§ 8 Début et fin du contrat

1. Le contrat de garantie Trusted Shops prend fin automatiquement en même temps que prend fin le contrat d'adhésion entre le magasin en ligne et Trusted Shops GmbH.
2. Chacune des parties a un droit de résiliation avec effet immédiat pour motif grave lorsque :
 - a) le magasin en ligne ne rembourse pas le paiement effectué par la Atradius en réponse à une demande par le cyberclient de mise en jeu de la garantie, y compris les coûts et les intérêts liés à ces paiements, dans les 7 jours suivant réception de la demande de paiement (§ 6); ou
 - b) le magasin en ligne fournit au groupe Atradius des informations erronées ou trompeuses à l'occasion de son analyse de solvabilité, à moins que la fourniture de ces informations ne soit pas intentionnelle ou le résultat d'une négligence grossière; ou
 - c) la Atradius estime ou apprend que le magasin en ligne est dans une grave situation économique, en cas de risque de diminution de capital ou d'insolvabilité de celui-ci en vertu des lois sur l'insolvabilité ou la cessation des paiements.

La responsabilité du magasin en ligne reste en vigueur au-delà de la fin du contrat pour les demandes de mise en jeu de garanties Trusted Shops encore en cours.

§ 9 Responsabilité du groupe Atradius

Le groupe Atradius n'est tenu pour responsable envers le magasin en ligne qu'en cas de négligence grave ou d'intention, mais pas en cas de dommages liés à une guerre, à des événements dus à une guerre, à des attaques terroristes, à des émeutes, à des grèves, au blocage des moyens d'approvisionnement ou de paiement de force majeure, à des catastrophes naturelles ou nucléaires.

§ 10 Dispositions finales

Tout changement ou tout complément apporté au contrat de garantie Trusted Shops n'est valide que dans la mesure où celui-ci est fixé dans un avenant, ou sous une autre forme, confirmé par écrit par la Atradius. Un accord oral n'a aucune validité. Toute

déclaration de volonté ou notification devra être écrite.

1. Le contrat de garantie Trusted Shops est soumis au droit allemand.
2. Lieu d'exécution et tribunal compétent est Cologne.
3. En cas de réclamations, le magasin en ligne peut s'adresser à l'office fédéral de contrôle des assurances : Bundesaufsichtsamt für das Versicherungswesen, Graurheindorfer Straße 8, 53117 Bonn.